Jean-Luc Chervin précise au Président que ce n'était pas ses propos et qu'il ne revient pas sur les choix d'Antoine Vermorel Marques qu'il a trouvés logiques eu égard à la composition et aux communes qui constituent Roannais Agglomération, notamment les villages de caractère. Il parlait globalement de la représentativité de la ville de Riorges, ce qui n'entache en rien aux choix faits par le Vice-Président au tourisme.

M. le Président répond que ce n'est pas mieux pour lui. « Il faut aussi, qu'à un moment donné, on arrête de considérer que les communes ne doivent compter que par rapport à leur poids démographique. Sinon on va se faire un match entre vous et moi et puis voilà ça s'arrête là. Je pense que nous avons une agglomération qui compte 100 000 habitants, Riorges en représente10 % et le rassemblement des autres en fait 90. Il n'y a pas d'exclusion, comme je vous l'ai dit. Vous êtes effectivement dans l'exécutif et ce n'est pas donné à toutes les communes non plus. Et vous êtes également à OPHEOR. Peut-être y-a-t-il des trous dans la raquette et qu'on fera mieux la prochaine fois, mais ce n'est pas une volonté délibérée que de vouloir une fois de plus, tel que je le comprends, mettre Riorges de côté.

Martine Roffat demande confirmation qu'il n'y a pas de suppléant dans la nouvelle organisation. Antoine Vermorel Marques confirme qu'il s'agit bien uniquement de titulaires mais ajoute, qu'en revanche, un engagement moral a été pris pour que toutes les personnes qui avaient participé au précédent conseil d'administration puissent venir en tant que membres associés ou invités. « Certes, ce sera sans droit de vote, mais cela permettra à ces personnes d'être impliquées. Le problème c'est que lorsque l'on passe d'un EPCI à quatre, obligatoirement il y a un problème de représentation, ou sinon on se retrouve très nombreux pour prendre des décisions qui concernent uniquement le tourisme ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 74 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- accepte de ne pas procéder au scrutin secret ;
- désigne cinq représentants de Roannais Agglomération auprès de l'association Roannais Tourisme :
  - . Jacky Geneste
  - . Adina Lupu Bratiloveanu
  - . Farida Ayadene
  - . Jean-Paul Descombe
  - . Antoine Vermorel Marques
- dit que ces cinq personnes représenteront la communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2022.

## 15. Office de Tourisme Intercommunautaire – Roannais Tourisme - Convention d'objectifs

Ce projet de délibération est reporté au conseil du 25 novembre prochain car il manque des éléments.

## SPORT DE HAUT NIVEAU

## 16. CR4C - Rapport définitif du 19 MAI 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Modification de l'attribution de compensation de la Ville de Roanne

Gilles Goutaudier présente la modification de l'attribution de compensation de la Ville de Roanne dans le rapport définitif du 19 mai 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Vu l'article 1609 Nonies du Code général des impôts relatif à la Commission Locale des Charges Transférées ;

Vu l'arrêté préfectoral 30 décembre 2019 portant modification des statuts de Roannais Agglomération notamment la compétence facultative « Sport de Haut Niveau » à compter du 1er septembre 2016 :

Considérant que le club CR4C, dont le siège social est à Roanne, était considéré comme club sportif de haut niveau depuis 2011 et qu'en 2020, avec la réorganisation des divisions, l'équipe a été placée en Division Nationale 2 (DN2) par la Fédération Française de Cyclisme ;

Considérant que Roannais Agglomération n'apportera plus de soutien financier et que la Ville de Roanne a demandé la révision de son attribution de compensation pour lui permettre d'assumer le retour de cette association dans le champ de la compétence communale ;

Considérant que la CLECT a pour mission d'élaborer le rapport portant sur l'évaluation des charges transférées ;

Considérant que la commission a rendu son rapport définitif, adopté à l'unanimité des membres présents, le 19 mai 2021 ;

Considérant que le rapport définitif leur a été adressé par lettre recommandée en date du 20 mai 2021 ;